



PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE MATANE

26 janvier 2015

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Jean-Guy Desrosiers :

- M. Desrosiers demande si le Groupe Bouffard fera le broyage du verre qui sera utilisé comme matériau de recouvrement pour le lieu d'enfouissement.

Réponse

- Le maire confirme à M. Desrosiers qu'effectivement le Groupe Bouffard devra faire le broyage du verre avant de l'apporter au site. De plus, ce dernier payera à la Ville 4 \$ la tonne pour cette matière.
- M. Desrosiers demande si les locataires au Pavillon de la Cité paient un loyer.

Réponse

- M. Landry répond qu'effectivement les organismes locataires au Pavillon de la Cité paient un loyer à la Ville.

Madame Gisèle Labrie :

- Mme Labrie demande pour quelle raison le Conseil a décidé de ne plus entretenir la rue Lacroix à la fin de l'hiver 2015. Elle demande au Conseil de revenir sur sa décision et demande que les propriétaires de ladite rue soient rencontrés pour en discuter.

Réponse

- Le maire informe Mme Labrie que sa demande est prise en considération.

Madame Céline Murray :

- Mme Murray demande au Conseil de revenir sur sa décision de ne plus entretenir la rue Lacroix pour des raisons de sécurité. Elle demande aux élus de se déplacer pour voir la situation particulière de cette rue.

Réponse

- Le maire informe Mme Murray que le Conseil prend sa demande en considération.

Monsieur Rémi Fillion :

- M. Fillion indique qu'il faudrait au moins que la Ville continue de faire l'entretien de la côte pour l'épandage d'abrasifs afin d'éviter des accidents et pour la sécurité des enfants.

Réponse :

- Le maire précise à M. Fillion que le Conseil prend sa demande en considération.